



# Assemblée générale

Distr. limitée  
20 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-huitième session  
**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation  
(Quatrième Commission)**

## Organisation des travaux

### Note du Président

1. Les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyées pour examen à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) sont énumérées dans le document [A/C.4/68/1](#). Des renseignements généraux sur ces questions, y compris les références à la documentation correspondante, figurent dans la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session ([A/68/100](#) et [Add.1](#))<sup>1</sup>.
2. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chacune des grandes commissions adopte un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.
3. L'Assemblée générale a décidé que la soixante-huitième session serait suspendue le mardi 17 décembre 2013 et que, entre autres, la Commission devrait achever ses travaux au plus tard le jeudi 14 novembre 2013 (voir [A/68/250](#), par. 13 et 14).
4. En conséquence, la Commission pourra envisager d'adopter, à titre indicatif, les dates ci-après pour l'examen des diverses questions inscrites à son ordre du jour, étant entendu que ces dates pourront être revues périodiquement, selon que de besoin. La Commission regroupera également certaines questions inscrites à son ordre du jour aux fins d'examen afin d'utiliser pleinement et efficacement les services de conférence qui lui ont été alloués. Ainsi qu'il est indiqué ci-après, les services chargés de la gestion des conférences ont alloué 27 séances à la Commission et ont invité instamment celle-ci à faire tout ce qui est en son pouvoir pour achever ses travaux dans les délais impartis. La Commission ne pourrait

---

<sup>1</sup> Pour la liste définitive adoptée par l'Assemblée générale, voir le document [A/68/251](#).



modifier les dates de l'examen de telle ou telle question qu'à l'intérieur des dates et horaires indiqués ci-après.

<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates de l'examen</i>
Organisation des travaux	Jeudi 3 octobre 2013, matin (1 séance)
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 56)	Lundi 7 octobre, après-midi Mardi 8 octobre, après-midi Mercredi 9 octobre, après-midi Jeudi 10 octobre, après-midi Vendredi 11 octobre, après-midi Lundi 14 octobre, matin (6 séances)
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 57)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 58)	
Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (point 59)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 60)	
(débat général conjoint et déclarations des représentants des territoires non autonomes et des pétitionnaires que la Commission a accepté d'entendre sur la question des territoires non autonomes)	
Questions relatives à l'information (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 55)	Mercredi 16 octobre <sup>a</sup> , matin Jeudi 17 octobre, matin Vendredi 18 octobre, matin (3 séances)
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 50)	Mardi 22 octobre, après-midi Mercredi 23 octobre, après-midi Jeudi 24 octobre, après-midi (3 séances)
Effets des rayonnements ionisants (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 49)	Vendredi 25 octobre, après-midi (1 séance)
Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (dialogue interactif suivi d'un débat général) (point 53)	Lundi 28 octobre, matin Mardi 29 octobre, matin Mercredi 30 octobre, matin Jeudi 31 octobre, matin (4 séances)

<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates de l'examen</i>
Assistance à la lutte antimines (introduction suivie d'un débat général) (point 48)	Vendredi 1 <sup>er</sup> novembre, matin (1 séance)
Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (point 54)	Lundi 4 novembre, après-midi Mardi 5 novembre, après-midi (2 séances)
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (échange de questions et réponses, suivi d'un débat général) (point 51)	Mercredi 6 novembre, après-midi Jeudi 7 novembre, matin (2 séances)
Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (échange de questions et réponses, suivi d'un débat général) (point 52)	Vendredi 8 novembre, matin Lundi 11 novembre, matin Mardi 12 novembre, matin (3 séances)
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (projet de programme de travail pour la prochaine session) (point 122)	} Jeudi 14 novembre, matin (1 séance)
Planification des programmes (point 135)	
Décisions relatives à tous les projets de résolution et de décision pendants	
<b>Total</b>	<b>27 séances</b>

<sup>a</sup> Le mardi 15 octobre 2013 est un jour férié.

5. Pour établir ce calendrier, le Président s'est fondé sur les considérations suivantes :

a) La Commission voudra peut-être, conformément à la pratique établie et compte tenu de la documentation disponible, tenir un débat général sur les points 56 à 60 et consacrer un débat à chacun des points 48 à 55, 122 et 135, étant entendu que les projets de résolution et de décision seront examinés séparément;

b) Les représentants de territoires non autonomes et les pétitionnaires seront entendus aussitôt que possible lors de l'examen par la Commission des questions pertinentes et le Président propose que la Commission consacre ses séances de mardi, mercredi et jeudi 8, 9 et 10 octobre à l'audition des pétitionnaires;

c) Le point 122 « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » est renvoyé à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineront leur programme de travail provisoire et prendront leur décision y relative;

d) L'Assemblée renvoie le point 135 « Planification des programmes » à toutes les grandes commissions et l'examinera elle-même en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification,

l'établissement des budgets et le suivi. Si l'Assemblée renvoie un rapport soumis au titre de ce point à la Quatrième Commission, celle-ci y reviendra.

6. Sous réserve que le programme de travail provisoire ci-dessus convienne à la Commission et afin de faciliter les travaux de celle-ci, le Président propose de clore la liste des orateurs pour le débat général sur les points 56 à 60 le lundi 7 octobre, à 18 heures. La Commission se prononcera, le moment venu, sur la clôture de la liste.

7. Le Président appelle en outre l'attention des membres de la Commission sur les décisions de l'Assemblée générale concernant l'organisation de ses travaux, qui figurent aux sections II.B à III du document [A/68/250](#).

8. Les membres de la Commission sont également priés de garder à l'esprit la décision de l'Assemblée générale selon laquelle toutes les séances plénières et séances des grandes commissions tenues le matin et l'après-midi durant la soixante-huitième session commencent à 10 heures et 15 heures précises, respectivement. Le Président appelle aussi l'attention des membres sur le fait que l'Assemblée a décidé que, durant la soixante-huitième session, les séances pourraient être déclarées ouvertes et les débats commencer sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée soit atteint (voir [A/68/250](#), par. 15 et 18).

9. Étant donné que la Commission ne pourra disposer que d'un nombre limité de séances, il est proposé de fixer à 10 minutes la durée maximale des déclarations, à l'exception de celles des porte-parole des groupes de délégations, dont la durée maximale sera fixée à 15 minutes. À cet égard, le Président fixera la durée maximale des déclarations des pétitionnaires comme il sera jugé nécessaire.

10. La liste des documents présentés au titre des divers points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) figure dans le document [A/C.4/68/INF/1](#), qui sera mis à jour au besoin.

---